



**Comité d'Experts Spécialisé « Nutrition Humaine »**

**Procès-verbal de la réunion  
du 16 et 17 décembre 2020**

*Considérant le décret n° 2012-745 du mai 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Conclusions qui fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.*

*Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).*

**Mercredi 16/12/2020**

**Etaient présents en audioconférence pour les dossiers à l'ordre du jour de ce PV :**

**Membres du Comité d'experts spécialisé**

Frédéric Barreau, Catherine Bennetau-Pelissero (uniquement le matin), Clara Benzi-Schmid, Marie-Christine Boutron-Ruault, Blandine de Lauzon-Guillain, Amandine Divaret-Chauveau (uniquement l'après-midi), Christine Feillet-Coudray, Jacques Grober, Jean-François Huneau, Emmanuelle Kesse-Guyot, Corinne Malpuech Brugère, François Mariotti (Président), Christine Morand, Béatrice Morio-Liondore, Anne-Sophie Rousseau et Stéphane Walrand.

**Anses**

Vincent Bitane, Aymeric Dopter, Youssef El Ouadrhiri, Fanny Huret, Irène Margaritis, Perrine Nadaud, Gwenn Vo Van Regnault.

**Etaient absents :**

Charlotte Beudart et Amandine Gautier-Stein.

**Présidence**

François Mariotti assure la présidence de la séance.

**Jedi 17/12/2020**

**Etaient présent(e)s en audioconférence pour les dossiers à l'ordre du jour de ce PV :**

Membres du Comité d'experts spécialisé.

Frédéric Barreau, Catherine Bennetau-Pelissero, Clara Benzi-Schmid, Marie-Christine Boutron-Ruault, Blandine de Lauzon-Guillain, Christine Feillet-Coudray, Jacques Grober, Jean-François Huneau, Corinne Malpuech Brugère, François Mariotti (Président), Christine Morand, Béatrice Morio-Liondore et Anne-Sophie Rousseau.





*Anses*

Vincent Bitane, Aymeric Dopter, Irène Margaritis, Anne Morise, Perrine Nadaud et Sandrine Wetzler.

Etaient absents :

Charlotte Beudart, Amandine Divaret-Chauveau, Amandine Gautier-Stein, Emmanuelle Kesse-Guyot, et Stéphane Walrand.

## **Présidence**

Francois Mariotti assure la présidence de la séance.

## **1. ORDRE DU JOUR**

L'expertise ayant fait l'objet d'un achèvement et d'une adoption des conclusions le mercredi 17 décembre 2020 est la suivante :

- **2020-SA-0071** : Avis relatif à un cas de perforation de l'œsophage associée à la consommation du complément alimentaire Preservision 3<sup>®</sup> capsules

## **2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS**

L'analyse des liens d'intérêts déclarés à ce jour dans les DPI<sup>1</sup> n'a pas fait apparaître de lien d'intérêt pouvant induire un risque de conflit d'intérêt.

François Mariotti, demande aux membres du CES de bien vouloir signaler un éventuel lien non déclaré ou non identifié après examen des DPI en date du 4 décembre 2020. Les experts n'ont rien à ajouter.

## **3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES**

### **3.1. Validation des synthèses et des conclusions du CES de la saisine suivante**

**2020-SA-0071** : Avis relatif à un cas de perforation de l'œsophage associée à la consommation du complément alimentaire Preservision 3<sup>®</sup> capsules

Etaient présents lors de la validation de l'avis : Frédéric Barreau, Clara Benzi-Schmid, Marie-Christine Boutron-Ruault, Blandine de Lauzon-Guillain, Amandine Divaret-Chauveau, Christine Feillet-Coudray, Jacques Grober, Jean-François Huneau, Emmanuelle Kesse-Guyot, Corinne Malpuech Brugère, François Mariotti (Président), Christine Morand, Béatrice Morio-Liondore, Anne-Sophie Rousseau et Stéphane Walrand.

Le président constate que le quorum est atteint avec – sur dix-huits experts membres du CES - quinze experts présents et ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt.

La coordination présente une proposition de synthèse et conclusion du CES. Le document a été transmis à l'ensemble des experts du CES avant la séance et a fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications. La coordination présente les parties concernées et procède à une relecture de chaque partie. Les modifications sont faites en séance. L'ensemble des modifications est discuté et validé en séance.

---

<sup>1</sup> DPI : Déclaration publique d'intérêts



Le point concernant la qualification de « réintroduction positive » du complément alimentaire a été discuté en séance après une révision du document par le GT Nutrivigilance. Le blocage de la capsule de ce complément alimentaire était déjà survenu chez ce patient lors de précédentes ingestions sans entraîner de complication. Le GT NV a considéré que l'effet indésirable (syndrome de Boerhaave) est dû au blocage lors de la réintroduction du complément alimentaire et donc que la réintroduction du complément alimentaire pouvait être qualifiée de « positive » lors l'établissement du score extrinsèque.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la saisine n° 2020-SA-0071.